

GUIDE PRATIQUE
DE
LA RESTAURATION SCOLAIRE,
DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
MATIN ET SOIR,
DES ACCUEILS DE LOISIRS DU
MERCREDI ET VACANCES

1 seul

interlocuteur

**RENSEIGNEMENTS / CONTACT /
DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

Un site unique pour l'ensemble des démarches des familles

VILLE DE SALON DE PROVENCE

GUICHET ENFANCE JEUNESSE

44 Rue d'Oslo – Mas Dossetto

13300 SALON-DE-PROVENCE

Standard : 04.90.45.16.75 - Adresse mail : leguichet@salon-de-provence.org

accès via le site de la ville et le Kiosque Famille

<http://www.salondeprovence.fr> - Services au quotidien : Enfance – Kiosque Famille



INSCRIPTIONS / RÉSERVATIONS :

L'inscription se fait chaque année au moyen d'un **dossier unique d'inscription** qui doit être dûment complété et accompagné de la copie de tous les justificatifs demandés.

Ce dossier peut être soit :

- Déposé au Guichet Enfance Jeunesse
- Constitué de façon dématérialisée sur le Kiosque Famille.

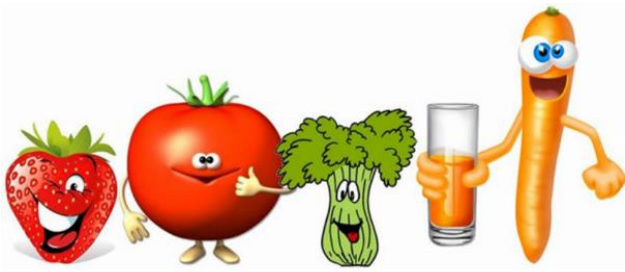
FACTURATION :

La facturation est effectuée par la régie du Guichet Enfance Jeunesse, à terme échu, mensuellement, sur la base des réservations effectuées par les responsables légaux.

MODES DE PAIEMENT:

Espèces, Chèques bancaires ou postaux (libellés à l'ordre de la Régie unique du Guichet Enfance Jeunesse), Carte bancaire (à l'accueil du G.E.J ou sur le kiosque familles), Prélèvement automatique, Chèques CESU (sauf pour la restauration scolaire et les A.C.M.), Chèques Vacances papier (uniquement pour les A.C.M).





RESTAURATION SCOLAIRE

Accueils
périscolaires



ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

SOIR ET MATIN

- L'inscription est **obligatoire et annuelle**
 - Je définis obligatoirement le ou les jours de fréquentation souhaité(s)
 - Je peux ensuite modifier mes réservations **avant le 24 de chaque mois** pour le mois suivant
 - Pour le périscolaire uniquement, je peux aussi modifier mes réservations en cours de mois (ajout ou retrait de jour(s)) en respectant un délai minimum de 5 jours ouvrables avant la date souhaitée.
 - **Horaires du périscolaire** :
 - Le matin de **7h30 à 8h30**
 - Le soir, au choix, **de 16h30 à 17h30 ou de 16h30 à 18h00**
- L'accueil et le départ des enfants peuvent se faire de manière échelonnée pour correspondre au mieux aux besoins des familles – Toute sortie est définitive.

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI ET DES VACANCES

L'accès aux Accueils de loisirs du mercredi et des vacances est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés dans les écoles primaires, privées et publiques de la Commune, et prioritairement dont les deux parents travaillent.

Les enfants des familles résidant en dehors de la commune pourront être accueillis en fonction des places disponibles.

POUR LES INSCRIPTIONS EN ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI :

- L'inscription est **obligatoire et annuelle**, pour tous les mercredis de l'année scolaire,
- L'inscription est possible :
 - Soit en journée complète de 7h30 à 18 h, avec repas et goûter.**
 - Soit en ½ journée sans repas, de 7h30 à 12h30.**
- L'accueil et le départ des enfants peuvent se faire de manière échelonnée pour correspondre au mieux aux besoins des familles. : Le matin, de 7h30 à 9h00 – pour les inscriptions à la demi-journée, sortie de 12h à 12h30 - le soir, de 17h00 à 18h00.
Toute sortie est définitive.

POUR LES INSCRIPTIONS EN ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES :

- L'inscription est **obligatoire, à la semaine,**
- Choix possible : 1 semaine sur les périodes de petites vacances et 4 semaines pendant l'été.
- Des semaines supplémentaires pourront être accordées en fonction des places disponibles.



SITES	ACCUEIL 3-5 ANS	ACCUEIL 6-11 ANS	ACCUEIL EN ½ JOURNÉE
PAVILLON	OUI	NON	NON
FRANÇOIS BLANC	OUI	NON	OUI
LA CRAU/LAUBRAC	OUI	OUI	OUI
BASTIDE HAUTE	OUI	OUI	OUI



**CALENDRIER DES INSCRIPTIONS
ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023**

RESTAURATION SCOLAIRE		DU 25 AVRIL AU 8 JUILLET 2022
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES SOIR ET MATIN		
ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI		DU 25 AVRIL AU 10 JUIN 2022
ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES	VACANCES DE TOUSSAINT	DU 12 AU 23 SEPTEMBRE 2022
	VACANCES DE NOËL	DU 7 AU 18 NOVEMBRE 2022
	VACANCES D'HIVER	DU 3 AU 13 JANVIER 2023
	VACANCES DE PRINTEMPS	DU 6 AU 17 MARS 2023
	VACANCES D'ÉTÉ	DU 17 AVRIL AU 12 MAI 2023



Le règlement intérieur des temps périscolaires et extra-scolaires ainsi que les grilles tarifaires sont disponibles sur le site de la ville de Salon-de-Provence et sur le Kiosque Famille.